Résolution 81 (1955)[1]

Appui moral de l'Assemblée Consultative à l'ouvrage l'Europe du XIXe et du XXe siècles

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu les articles 1er et 2 (b) de la Convention culturelle européenne entrée en vigueur le 5 mai 1955, engageant les parties contractantes à encourager le développement culturel commun et chaque partie à s'efforcer de développer l'étude de l'histoire et de la civilisation européenne sur le territoire des autres parties ;

Vu la nécessité de diffuser dans les universités, dans les écoles supérieures, dans les milieux de la culture et de la presse des parties contractantes l'idée de la collaboration européenne et les informations concernant cette collaboration ;

Vu la décision du comité des experts culturels à sa dixième Session, du 27 avril 1955, ayant pour objet la publication de l'ouvrage L'Europe du XIXe et du XXe siècles - Problèmes et interprétations historiques, par un comité de direction international, et par les soins de l'éditeur Carlo Marzorati de Milan ;

Prenant acte avec satisfaction de l'initiative privée qui a abouti à l'élaboration de cet ouvrage inspiré par des idées et des buts de coopération européenne, et qui sera un utile et puissant instrument de travail scientifique et d'enseignement universitaire tant en Europe que dans le monde entier;

Approuvant entièrement les buts de cet ouvrage et son plan d'édition présenté par M. Marzorati,

Décide de donner son appui moral à l'ouvrage L'Europe du XIXe et du XXe siècles;

Invite les gouvernements des pays membres à prendre les mesures nécessaires pour donner à cet ouvrage une large diffusion, notamment en le faisant entrer dans les bibliothèques, universités et institutions de renseignement supérieur.

1. (voir Doc. 423, projet de résolution de la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par M. Galletto, rapporteur). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 25e séance, le 25 octobre 1955